

Québec, le 25 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

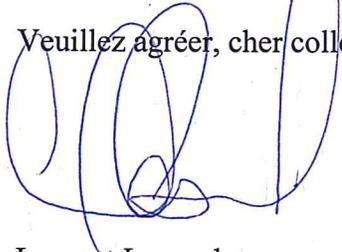
Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton du 17 février 2015 par le député de Borduas, M. Simon Jolin-Barrette, et portant sur l'apport essentiel de l'expertise scientifique à la mission du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à l'effet « d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et d'appuyer leur développement économique au bénéfice des citoyens du Québec »..

Toutefois, il est important de rappeler que le secteur Faune fait face à un déficit structurel qui perdure depuis quelques années et qu'une telle situation ne peut se poursuivre. Nous travaillons depuis notre arrivée à redresser ce secteur en le rendant plus efficient, entre autre en révisant l'ensemble des opérations dans le respect de notre mandat principal. Or, c'est également par un tel processus que le Ministère pourra concentrer ses efforts à la réalisation de sa mission et de faire en sorte que l'expertise de pointe des employés soit utilisée de façon optimale.

Le Ministère prend tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs relatifs à sa mission, notamment en ce qui a trait aux espèces menacées et vulnérables, à la conservation et à la mise en valeur de la faune; en respectant le contexte de rigueur budgétaire entamé par le gouvernement au cours des derniers mois.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard